

14 DEC. 2021

BUREAU DU COURRIER

Délibération 25/2021

Comité Syndical Lozère Numérique

Le 15/11/2021 à 16 h 00 s'est tenue, à Mende, la réunion du Comité Syndical Lozère Numérique, régulièrement convoqué par lettre du 10/11/2021.

Membres en exercice : 152

Participant(e)s à la réunion : 30

Absent(e)s : 122

Pouvoirs : 5

Étaient présents :

1. Monsieur Christophe RANC représentant suppléant de la commune d'Allenc,
2. Monsieur Gérard COGNET représentant suppléant de la commune d'Altier,
3. Monsieur Philippe MARTIN représentant titulaire de la commune de Balsièges,
4. Monsieur Jérôme GALTIER représentant suppléant de la commune de Bassurels,
5. Monsieur Gérald MENRAS représentant titulaire de la commune de Bourg sur Colagne,
6. Monsieur Lucien ALIBERT représentant suppléant de la commune du Chastel-Nouvel,
7. Monsieur Clément COURTOIS représentant titulaire de la commune du Chaudeyrac,
8. Monsieur Jean-Luc MICHEL représentant titulaire de la commune de Gorges du Tarn Causses,
9. Monsieur Pierre Émile SYLVAIN représentant titulaire de la commune de Grandrieu,
10. Monsieur Alain RAYNALDY représentant titulaire de la commune de Lachamp-Ribennes,
11. Madame Évelyne MATHIEU représentante suppléante de la commune de Lajo,
12. Monsieur Rémy PRANLONG représentant titulaire de la commune de Laval du Tarn,
13. Monsieur Thierry BOUDON représentant titulaire de la commune des Bessons,
14. Monsieur Michel DUPUY représentant titulaire de la commune des Salelles,
15. Monsieur Gilbert GIRMA représentant titulaire de la commune de Marvejols,
16. Madame Laura DIET représentante titulaire de la commune de Mont Lozère et Goulet,
17. Madame Jacqueline BAGOUET représentante titulaire de la commune de Peyre en Aubrac,
18. Madame Fabienne BOBONE représentante suppléante de la commune de Prévencières,
19. Monsieur Jonathan FLOURET représentant titulaire de la commune de Rocles,
20. Monsieur Désiré ROPPERS représentant titulaire de la commune de Saint Bazile,
21. Monsieur André FERRIER représentant titulaire de la commune de Saint Étienne du Valdonnez,
22. Monsieur Ludovic JAFFUEL représentant titulaire de la commune de Saint Léger du Malzieu,
23. Monsieur Jean-Michel VISSAC représentant titulaire de la commune de Saint Privat du Fau,
24. Monsieur Claude MEJEAN représentant titulaire de la commune de Sainte Hélène,
25. Monsieur Paul CHARLEMAGNE représentant titulaire de la commune de Termes,
26. Monsieur Michel REYDON représentant titulaire de la commune de Vialas,
27. Madame Dominique DELMAS représentante suppléante du Département de la Lozère,
28. Monsieur Rémy ANDRE représentant titulaire du Département de la Lozère,
29. Monsieur Denis BERTRAND représentant titulaire du Département de la Lozère,
30. Monsieur Robert AIGOIN représentant titulaire du Département de la Lozère,

Pouvoirs :

1. Madame Véronique BOYER représentante titulaire de la commune de Cassagnas ayant donné pouvoir à Monsieur Robert AIGOIN, Président du Syndicat Mixte Lozère Numérique,
2. Monsieur Jean-François COLLANGE représentant titulaire de la commune de Langogne ayant donné pouvoir à Monsieur Désiré ROPPERS représentant titulaire de la commune de Saint Bazile,

3. Madame Roselyne PRADEILLES représentante suppléante de la commune de Bédoués-Cocurés ayant donné pouvoir à Monsieur Robert AIGOIN, Président du Syndicat Mixte Lozère Numérique,
4. Monsieur René CONFORT représentant titulaire de la commune de Saint Saturnin ayant donné pouvoir à Monsieur Robert AIGOIN, Président du Syndicat Mixte Lozère Numérique,
5. Monsieur Stefan MAURIN représentant titulaire de la commune de Pont de Mont Vert Sud Mont Lozère ayant donné pouvoir à Monsieur Michel REYDON représentant titulaire de la commune de Vialas,

OBJET : Débat sur les orientations budgétaires du budget 2022 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Président présente le projet de budget 2022 du Syndicat Mixte Lozère Numérique tel que décrit ci-dessous :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
		002 Résultat de fonctionnement reporté	153 094,33 €
Chapitre 011		Chapitre 74	
6064 Fournitures administratives	3 000,00 €	74741 Participation Communes 30 % (1,20 €/habitant soit 0,2€ part fixe et 1€ part variable, 63 491 habitants)	76 189,20 €
611 Prestation de service (Mission de contrôle)	200 000,00 €		
6168 Assurances	3 000,00 €		
6156 Maintenance AGEDI	3 000,00 €	7473 Participation Département 70 %	177 774,80 €
62878 Remboursements Frais autres organismes (Remboursement locations immobilières, mobilières, personnel)	127 200,00 €	7478 Participations autres organismes (reversement frais de mission de contrôle)	16 100,00 €
Chapitre 66			
66111 Intérêts Bancaires	146 533,81 €		
Chapitre 042		Chapitre 042	
6811 Dotations aux amortissements	477 172,05 €	777 Quote-part subvention investissement transférable compte de résultat	536 747,53 €
TOTAL	959 905,86 €	TOTAL	959 905,86 €

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Chapitre 16 1641 Emprunts en euros	2 758 919,62 €	001 Solde d'exécution section d'investissement	3 553 011,10 €
Chapitre 20		Chapitre 13	
		1313 Subventions Département (38 € x 4 809 prises environ)	182 742,00 €
		13141 Subventions Communes (38 € x 4 809 prises environ)	182 742,00 €
		1311 Subvention FSN	4 100 000,00 €
		1312 Subvention Région	1 300 000,00 €
2041513 Subventions délégataire	6 500 000,00 €	Chapitre 16	
		1641 Emprunts en euros	0,00 €
Chapitre 040		Chapitre 040	
139 Subventions transférables compte de résultat	536 747,53 €	28 Amortissements	477 172,05 €
TOTAL	9 795 667,15 €	TOTAL	9 795 667,15 €

Après la présentation des orientations budgétaires 2022,

Le Comité syndical prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires.

Le Président du Syndicat Mixte,
Robert AIGOIN

REÇU À LA PRÉFECTURE
DE LA LOZÈRE

14 DEC. 2021

BUREAU DU COURRIER



